



Décision n°52/2023

DECISION DU MAIRE

OBJET : Participations des familles – Séjour de l'Espace Jeunes à la base de loisirs de Buthiers – Du 18 au 19/11/2023

Le Maire de la Commune d'OLLAINVILLE (Essonne),

Vu les articles L2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n°CM02/033/2020 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n° CM 24/051/2023 du 23 mai 2023 définissant la tarification des prestations municipales pour l'année 2023/2024,

Considérant le séjour à la base de loisirs de Buthiers organisé par l'Espace Jeunes, du 18 au 19 novembre 2023, pour 12 jeunes,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 12 septembre 2023,

DECIDE

D'appliquer la tarification ci-après pour ce séjour, à savoir :

- la participation familiale après application du quotient familial est de 38 % minimum et 60% maximum.

QF	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7	QF8	QF9	QF10
Part. %	0.38	0.41	0.44	0.46	0.48	0.50	0.52	0.54	0.57	0.60
Part. €	101,07	109,05	117,03	122,35	127,67	132,99	138,31	143,63	151,61	159,59

ARTICLE 2 :

Les jeunes extérieurs à la commune paieront le prix coûtant, soit 265,98 €.

ARTICLE 3 :

Les enfants fréquentant régulièrement l'Espace Jeunes seront acceptés en priorité.

ARTICLE 4 :

Le séjour ne sera maintenu que si 12 jeunes sont inscrits.

ARTICLE 5 :

Les participations au séjour pourront être facturées et payées en une ou deux, au choix des familles, et devront être acquittées par ces dernières avant le départ des jeunes.

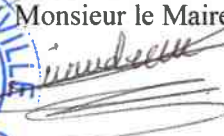
ARTICLE 6 :

Les recettes correspondantes ont été inscrites au Budget Primitif 2023 de la Commune.

ARTICLE 7 :

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et sera affichée à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-préfet de l'Essonne.

Le 13 septembre 2023
Monsieur le Maire,


Jean-Michel GIRAUDAU